



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35
Présents : 31
Conseillers excusés et représentés : 3
Conseiller absent non représenté : 1

L'an 2024, le lundi 16 décembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 10 décembre 2024, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEBRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (31)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERTAU Iléana, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTELE-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSI Florence.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEBRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (3)

Madame CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	Madame BEZOMBES Martine
Madame MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	Monsieur CORTESE Franck
Monsieur COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	Madame VIDAL Sarah

Conseiller excusé non représenté (1)

Madame VIDAL Sarah

Secrétaire de séance : Benjamin GOMBERT

DELIBERATION N°2024-195 – Festival des Arts à l'École - Participation de l'Orchestre à l'école de Gourgan – erreur matérielle

Considérant ce qui suit :

Après avoir été sélectionné pour se produire à un concert donné dans le Château de Fontainebleau en 2018, l'orchestre à l'école de Gourgan a candidaté en février dernier pour participer au premier Festival des Arts à l'École, qui se déroulera au Futuroscope de Poitiers du 2 au 4 avril 2025, sous le parrainage du célèbre trompettiste Ibrahim Maalouf et a été retenu.

Plus de 4000 participants sont attendus, dont 25 orchestres à l'école répartis sur toute la France (8 écoles, 9 collèges, 8 lycées) par l'association Orchestre à l'école nationale.

Le Festival accueillera pendant trois jours des pratiques scolaires d'orchestre, de chant choral, de danse et de théâtre venant de toute la France. Dans ce cadre sera favorisée la rencontre des publics scolaires avec des professionnels du monde artistique.

Nos 32 élèves ruthénois des classes CM1 et CM2 pourront à nouveau se produire dans un évènement d'envergure nationale et vont s'y préparer une année durant avec les professeurs du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron.

Pour couvrir les frais de transport, l'école de Gourgan demande une participation de la Ville à titre exceptionnelle de 2 800 €. Ce montant pourra être revu à la baisse en fonction des aides extérieures obtenues par l'APE.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024
Délibération N°2024-195

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité par 34 voix pour :

- approuve une participation de la Ville à titre exceptionnelle de 2 800 € maximum ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÈDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 13 mars 2025

Transmise en Préfecture le 13 mars 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250313-DEL2024195b-DE
Reçu le 13/03/2025